



Affichage interne/externe – SCFP-SPPQ local 7182

TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Service de sécurité incendie et civile

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du chef de division – Bureau de sécurité civile et Prévention des risques, la personne titulaire du poste participe à l'ensemble des activités reliées aux mesures préventives. Elle effectue les activités d'inspection technique, l'analyse des plans, devis et suivi de chantiers, ainsi que l'évaluation des risques potentiels associés à l'incendie et aux matières dangereuses. Elle collabore également à l'élaboration des plans d'intervention et des procédures d'urgence, le tout en conformité avec la réglementation municipale, les lois et les codes fédéraux et provinciaux visant la protection des incendies. Elle est responsable d'informer et d'éduquer le public sur les mesures de sécurité en prévention des incendies.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- Faire respecter les règlements sur la prévention des incendies, effectuer des enquêtes à la suite de plaintes et d'inspections, remettre les avis pertinents aux personnes contrevenantes et en assurer le suivi
- Participer à l'élaboration de règlements, de procédures et de directives relatives à la division – Prévention
- Procéder aux visites de prévention des édifices publics, commerciaux ou industriels conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation relatif à la prévention des incendies et aux divers règlements et lois visant la sécurité
- Organiser et participer à des activités de prévention des incendies, voir à la logistique des événements et donner des séances d'information et de sensibilisation
- Rédiger des rapports, collecter et effectuer la saisie de données dans le système informatique
- Collaborer à l'élaboration de méthodes de recherche de causes et circonstances d'incendie, inspecter les lieux incendies, produire des rapports et agir à titre de témoin ou d'expert à la cour, lorsque nécessaire
- Organiser et participer aux exercices d'évacuation des édifices publics, commerciaux ou industriels, s'assurer que les normes en matière d'évacuation sont respectées et faire des recommandations
- Planifier et organiser le calendrier des visites résidentielles pour les pompiers
- Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité

- **QUALIFICATIONS**

- Attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies, ou diplôme d'études collégiales (DEC) en prévention des incendies
- Bonne connaissance du milieu municipal, des lois, des règlements régissant la sécurité incendie et des divers codes en vigueur
- Permis de conduire valide, incluant les classes 5 et 4A
- Être à l'aise avec la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook), ainsi que les logiciels Visio et Première Ligne
- Bonne maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports
- Capacité à vulgariser les lois et règlements
- Posséder une expérience de 1 an en prévention incendie ou dans un emploi similaire (atout)
- Carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction - ASP (atout)

CONDITIONS DE L'EMPLOI

- Conditions et avantages sociaux prévus à la convention collective en vigueur
- Accès à un régime d'assurances collectives et de retraite
- Horaire de travail de 35 heures réparties sur 4 jours
- Salaire, taux horaire, entre 29.31 \$ et 37.41 \$
- La personne titulaire de ce poste peut être amenée à effectuer du travail occasionnellement les soirs et les fins de semaine
- Date d'entrée en fonction : Juin 2026

CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'attention de M^{me} Diane Lafond, directrice des ressources humaines, **avant le 27 mai 2026**, à l'adresse suivante : rh@vivrescb.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

En plus de l'entrevue et d'un test écrit, une vérification des antécédents judiciaires peut également être demandée.

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

La Ville remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.